

Grâce à notre action, vous paierez moins de charges sociales sur l'exercice 2012 - Newsletter #4

Grâce à notre action vous paierez moins de charges sociales sur l'exercice 2012.

L'accord "frais de santé" ne sera pas étendu, en tous cas, pas pour l'instant. En effet, le Ministère de la santé vient de nous faire savoir que, parallèlement à notre opposition, la COMAREP (Commission des accords collectifs de retraite et de prévoyance) avait examiné le projet d'accord et émis des réserves. Il est demandé à la branche de négocier à nouveau un accord conforme aux règles de droit.

Pour l'instant, notre action a permis de ne pas faire augmenter, en 2012, les charges sur le travail, mais il ne faut pas pour autant crier victoire.

Pourquoi en est-on arrivé là ?

Nos représentants du collège patronal qui logiquement devraient défendre les intérêts de nos entreprises :

- se sont bien gardés de faire appel à un expert pour évaluer les prestations de santé pour lesquelles nous cotisons déjà ;
- se sont bien gardés de faire procéder à un appel d'offre qui aurait pu remettre en cause des choix antérieurs ;

Les actuels représentants des fleuristes qui, logiquement devraient défendre nos intérêts :

- sont davantage motivés par la préservation de leur statut d'administrateur des différents organismes surtout pour conserver le bénéfice des indemnités forfaitaires qu'ils perçoivent à titre personnel ;
- sont davantage motivés par la défense des intérêts de ces organismes qui les ont désignés comme administrateurs et qui leur versent ces indemnités.

Le représentant de l'animalerie, directeur général de la plus importante chaîne de magasins semble davantage motivé à mutualiser les cotisations de l'ensemble des entreprises de la branche pour favoriser directement son entreprise au lieu de défendre l'intérêt collectif.

Si nous les laissons faire, nos structures indépendantes n'ont pas fini de se faire « désosser » par la rapacité de nos actuels représentants dans la négociation collective. Ils n'auront aucun scrupule à favoriser leur propre entreprise ou à préserver leurs intérêts personnels, au détriment de l'intérêt général.

Notre but est d'apporter notre contribution à la négociation collective. Déjà nos entreprises vont être obligées de cotiser d'avantage pour participer à l'effort de redressement national. Nous sommes conscients également qu'il est indispensable de mettre en place une complémentaire santé de qualité pour nos salariés. Nous savons aussi qu'il nous faudra assumer courageusement des positions parfois douloureuses pour nos adhérents lorsque nous devrons signer des accords de branche. Cependant nous n'oublions pas que nous représentons, prioritairement, des entreprises indépendantes, celles qui

subissent le plus durement, la crise économique car elles ne sont pas adossées à des groupes financiers. Lorsqu'elles sont en difficulté, c'est le chef d'entreprise qui engage son propre patrimoine, qui arrête de se payer. Nous ne pouvons accepter de cotiser pour de mauvaises prestations. Ce n'est pas aux petites entreprises indépendantes de payer plus, pour que leurs cotisations mutualisées avantagent les grosses chaînes de magasins intégrés de notre branche ou pour contribuer au train de vie des administrateurs.

Nous y serons vigilants !

Pour ne plus accepter cette situation, pour que le SYNAPSES ait sa place à la table de négociation, c'est à vous d'en décider et seule votre adhésion nous le permettra.

FLEURISTES, ANIMALIERS, PRESTATAIRES DE SERVICES, REJOIGNEZ NOUS !!!

 [Télécharger le bulletin d'adhésion](#)

Nous demeurons à votre entière disposition

L'équipe du Synapses

<http://syndicat-fleuristes.org>

<http://twitter.com/#/SyndicFleur>

fleurs.synapses@gmail.com